

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 01 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 01 octobre 2020 à 19h00 à la salle communautaire du Complexe Municipal de Port-Daniel–Gascons à Port-Daniel.

Sont présents à cette rencontre :
Mesdames Mireille Langlois et Sylvie Blais
Messieurs Denis Langlois et Hartley Lepage

Madame Marie-Ève Allain et monsieur Hartley Lepage sont absents de la présente séance.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

Pour cette séance, il est constaté que l’avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l’article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu’il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d’urgence, soit jusqu’au 07 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 04 juillet 2020, la municipalité de Port-Daniel–Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu’elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d’une distance de 2 mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu’une séance doit selon la loi comprendre une période de question par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement

QUE le conseil municipal accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

Les points à l’ordre du jour sont :

- 01- Acquisition de terrain pour le projet de construction de 24 logements pour personnes âgées;
- 02- Proposition de services en ingénierie concernant la passerelle pour motoneige;
- 03- Paiements de factures;
- 04- Demande d’appui de la municipalité de Sainte-Thérèse-De-Gaspé – Demande d’assouplissement des critères d’admissibilité au fonds d’atténuation et d’adaptation en matière de catastrophes (FAAC);
- 05- Recherche en eau souterraine dans le cadre du projet « Alimentation et distribution d’eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons) »;
- 06- Période de questions;
- 07- Levée de la séance.

2020-10-302

1. ACQUISITION DE TERRAIN POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a approuvé en janvier 2020, le programme municipal complémentaire de la municipalité de Port-Daniel–Gascons pour son implication financière dans la réalisation du projet des Habitations Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-556 qui autorise le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, suite à l'approbation de la Société d'habitation du Québec (SHQ), à acquérir le terrain (PL 141-6-P) pour le projet de construction de 24 logements pour personnes âgées et à céder ce dit terrain à titre gratuit à les Habitations Port-Daniel–Gascons.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'acquisition du terrain de monsieur William Fraser McPherson, soit le PL 141-6-P mesurant en front 440 pieds le long de l'emprise de la route 132, 194 pieds vers le nord et 198 pieds vers le sud et ce, pour un montant total de 100 000\$;

Que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale à utiliser les services de Maître Deraiche pour la préparation de l'acte d'achat et l'acte de cession à les Habitation Port-Daniel–Gascons du dit terrain;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 100 000 \$ fait au nom de madame Katrine St-Pierre, notaire Fidéicommis pour l'achat du terrain de monsieur William Fraser McPherson;

QUE cette dépense de 100 000 \$ soit financée sur 10 ans par le fonds de roulement de la municipalité de Port-Daniel–Gascons;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, madame Marlyne Cyr et le maire, monsieur Henri Grenier à signer tous les documents relatifs à l'acte d'achat et de cession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-10-303

2. PROPOSITION DE SERVICES EN INGÉNIERIE CONCERNANT LA PASSERELLE POUR MOTONEIGE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de services en ingénierie de Arpo Groupe-Conseil pour l'évaluation de l'état structural de la passerelle pour motoneige au montant forfaitaire de 16 520 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-10-304

3. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture suivante :

- Eurovia Québec Construction inc. : Facture reliée au projet de resurfaçage des routes de la Rivière, Chenel et de la Prée au montant de 1 317 143.59 \$, taxes en sus. Le paiement sera pris à même le règlement d'emprunt numéro 2020-02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim de la municipalité de Port-Daniel, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Directrice générale

2020-10-305

4. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ – DEMANDE D'ASSOULPISSEMENT DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU FONDS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION EN MATIÈRE DE CATASTROPHES (FAAC)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-03-035 (04 mars 2020) de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé relativement à la « demande d'assouplissement des critères d'admissibilité au FAAC » adressée au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est soucieuse de la problématique invoquée par la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons appuie la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dans sa démarche à l'effet de demander au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada un assouplissement des critères d'admissibilité au FAAC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE DANS LE CADRE DU PROJET « ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES (SECTEUR GASCONS)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

a) Question du public présent

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

b) Question écrite

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminée au conseil.

2020-10-306

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19h21.

Henri Grenier
Maire

Marlyne Cyr
Directrice générale